

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du lundi 23 mars 2015 à 14h30
au 16 Cloître Notre-Dame
28000 CHARTRES

Procès Verbal - Compte-rendu

L'assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions statutaires et son ordre du jour a été réglé par le conseil d'administration.

Bien que les statuts ne prévoient pas de quorum il est à noter que plus de 70% des membres sont présents ou représentés. L'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Rapport moral et financier, et approbation des comptes de l'exercice 2014
- Renouvellement des membres du CA
- Programme d'activités 2015
- Approbation du budget prévisionnel 2015
- Concours international d'orgue 2016
- Questions diverses

Rapport moral de l'exercice 2014

Toujours dans son souci de limiter les dépenses de fonctionnement de l'association, l'équipe de permanents est maintenant réduite au minimum (un secrétaire-logisticien pour environ 50h/mois) depuis le départ en retraite de la comptable Mme Julien ; la comptabilité est dorénavant déléguée au cabinet comptable de l'association, qui n'intervient au bureau qu'en fonction de l'activité de l'association : ce qui génère une diminution des coûts de fonctionnement.

S'ajoutent également de nombreux bénévoles dont nous remercions l'active et indispensable participation aux diverses activités.

L'activité 2014 a été une année particulière du fait des travaux en cours dans la cathédrale immobilisant le grand orgue. Les concerts d'orgue se sont donc déportés en l'église Saint Aignan, et le Festival a vu sa programmation adaptée et déplacée au dimanche soir en la cathédrale.

L'association remercie vivement le Recteur, les différents services du rectorat, qui ont permis la tenue de ces concerts.

Elle remercie également la Ville de Chartres pour ses efforts pour une remise en état de l'instrument de Saint Aignan, effort que l'association a accompagné pour la maintenance de l'instrument pendant la période des concerts.

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORGUE DE CHARTRES

- le **Festival international**, a proposé 9 concerts du 29 juin au 24 août, le dimanche à 21h00 en la cathédrale : solistes, ensembles vocaux, instrumentaux, se sont ainsi produits en des programmations très variées devant plusieurs centaines de spectateurs à chaque concert.

- les **Soirées Estivales**, ont comporté 10 concerts du 26 juin au 28 août en l'église Saint Aignan pour la plupart (trois des concerts étaient programmés en la cathédrale, s'agissant d'orchestre et chœurs étrangers). Organistes et musiciens invités (chanteurs solistes, instrumentiste tiers) se sont succédés pour le plus grand plaisir d'un public qui a bien suivi cette délocalisation. Il est noté que ces Soirées Estivales ont permis d'accueillir de jeunes talents, étudiants au CNSMDP.

S'y sont ajoutées diverses interventions en dehors de la saison estivale, plus particulièrement tournées vers le public chartrain :

- actions pédagogiques, avec des concerts-présentation du grand orgue sur grand écran à destination des élèves musiciens d'Eure & Loir, et des scolaires ;

- présentation des orgues de Chartres à l'occasion du "**Jour de l'Orgue**", manifestation d'ampleur nationale, suivie chaque année par plus de 600 villes de France, et relayée par la presse nationale. Nous remercions Patrick Delabre pour son investissement dans ces actions.

- un **concert de Pâques**, donné par Coralie AMEDJKANE ; nous tenons à remercier le rectorat de la Cathédrale pour sa proposition de nous insérer dans ses activités autour des festivités de Pâques.

- un **concert de "fermeture"** avant la mise sous coffrage du grand orgue, donné par Patrick DELABRE.

- un **concert de soutien** (Humanis, groupe de mutuelles européen) : concert privé à Notre-Dame de Paris, afin de susciter un mécénat pour le concours.

Le **Concours international d'orgue** : ses finales se sont déroulées le 8 novembre 2014 en la cathédrale Notre-Dame de Paris, grâce à l'aimable accueil du Recteur-archiprêtre Monseigneur Patrick Jacquin que l'association remercie vivement.

Cette édition a reçu de nombreuses candidatures (65), avec un constat très positif pour l'instrument-orgue : plusieurs candidatures (notamment plus que les années précédentes) provenaient de pays jusque là non représentés ; l'évolution de l'Europe et l'ouverture de ses frontières facilite le déplacement d'étudiants notamment des pays de l'Est, leur permettant d'étudier à l'étranger.

Tout au long des épreuves, l'excellence du niveau a été remarquée et soulignée. Les finales étant d'un niveau parmi les plus élevés depuis longtemps, de l'avis même des jurés.

Quatre candidats sont donc parvenus aux finales, qui ont consacré l'américain Dexter Kennedy (Grand Prix interprétation), le hongrois Balász SZABÓ et le français Thomas OSPITAL (seconds prix ex æquo ; Thomas OSPITAL ayant également remporté le prix du Public et le prix Jean-Louis Florentz de la SACEM).

Concernant les résultats : on peut dire que cela s'est joué à "un cheveu" pour que le résultat soit différent, tant les candidats étaient proches. Pour préserver la qualité d'écoute du jury, celui-ci n'était pas positionné au même niveau que le public ; de fait, l'appréciation du public et celle du jury n'étaient pas nécessairement fondées sur la même écoute.

Le rapport d'activité 2014 est adopté à l'unanimité.

SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES

Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres

Tél (33) (0)2 37 36 67 48

e.mail orgues.chartres@yahoo.fr

site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

Rapport financier de l'association - et approbation des comptes de l'exercice 2014

L'année 2014 étant une année avec concours, son budget est traditionnellement d'1/3 plus élevé qu'une année sans concours.

Les recettes totales ont été de 134.276 euros, en provenance des dons, subventions, cotisations, ventes, inscriptions concours, contribution SACEM.

Les subventions, pour un total de 89.000 Euros, représentent 67% des ressources.

Les charges se sont élevées à 146.866 Euros (dont dotation des Prix du concours, frais de Jury, hébergement des candidats, location des salles CNR et CNSMDP, facteurs d'orgues pour la maintenance durant le concours).

Le déficit d'exploitation se monte à 12 590 euros. Il est résorbé par la reprise de 6.892 euros (sur exercices antérieurs) et par la réintégration de 8.000 euros de fonds dédiés pour les concours, conformément aux engagements pris antérieurement.

Le résultat net est excédentaire de 2.238 Euros. Ce montant sera proposé à l'Assemblée Générale pour être inscrit au passif du bilan, en report à nouveau. Le nouveau total de 23.964 euros correspond aux fonds associatifs disponibles de l'association. Il représente environ 3 mois de fonctionnement en année sans concours. C'est mieux que les années précédentes, mais encore insuffisant au regard des risques qu'un établissement culturel est amené à connaître à tout moment.

Mr PÉDROT, expert comptable, certifie l'arrêt des comptes en l'état.

Une question est posée, sur les dépenses du concours liées à la délocalisation à Paris : ont-elles été supérieures aux autres concours ? Le coût a été sensiblement identique malgré cette délocalisation.

**Le compte de résultat et le rapport des comptes 2014
sont adoptés à l'unanimité.**

Situation sociale de l'association

L'association a encore cette année réussi à tenir ses dépenses de personnel.

Mme JULIEN, comptable, 16h/mois, ayant pris sa retraite en avril 2014, elle est désormais remplacée par une intervenante déléguée par notre cabinet comptable ; la facturation de cette externalisation permet un gain notable.

Mr BOUIS, secrétaire et logisticien de l'association, reste donc le seul permanent (à temps partiel, pour environ 50h/mois).

Le salaire brut des permanents diminue de 17%. Les travaux de comptabilité confiés au prestataire extérieur sont facturés au décompte horaire.

Programme d'activités 2015

2015 est donc une année sans concours, même si celui-ci se prépare très en amont.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, le grand orgue sera probablement décoffré dans le courant du printemps 2015, à l'occasion du changement de tranches de travaux, au lieu d'un décoffrage en fin de chantier.

SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES

Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres

Tél (33) (0)2 37 36 67 48

e.mail orgues.chartres@yahoo.fr

site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

Mais il ne sera pas utilisable pour les concerts 2015. Un dépoussiérage s'avère nécessaire, sans travaux lourds prévisibles. Le grand orgue serait jouable pour début 2016, et donc bien disponible pour la saison 2016 et le concours.

- **Le Festival international de musique 2015 :**

Consacrés à la Musique Sacrée puisque nous sommes dans la même situation de travaux dans la nef de la cathédrale, neuf concerts sont prévus entre fin juin et fin août : les dimanches soirs à 21h00, du fait des diverses configurations des intervenants et notamment des orchestres, difficiles à mettre en place en journée (offices, visites...).

- **les Soirées Estivales 2015 :**

Ces concerts du jeudi soir en partenariat avec Chartr'Estivales, sont déportés sur l'orgue de l'église Saint Aignan durant les travaux à la cathédrale.

9 concerts y seront donnés, avec cette fois encore une diversification des intervenants (orgue seul, orchestre, chœurs) de façon à proposer une véritable offre variée de programmation. Les invitations sont lancées, avec notamment le souci de promouvoir de jeunes talents, étudiants du CNSMDP.

Deux autres concerts sont prévus, hors saison estivale :

- en mai probablement, concert avec un ensemble de cuivres,
- à l'automne, dans le cadre des journées du Patrimoine.

S'y ajoutera la présentation des orgues de Saint Aignan et de Saint Pierre le 10 mai, dans le cadre du **jour de l'orgue**.

Par ailleurs, **deux sorties** pour les membres de l'association seront proposées :

- à la cathédrale d'Évreux, contact a été pris auprès d'Odile Jutten pour la découverte du grand orgue ; ce sera par ailleurs l'occasion pour des élèves qui le souhaiteraient, de jouer l'instrument.
- à Notre-Dame de Paris, si possible avant le 15 juin ou après le 15 septembre, un samedi.

En 2016, le fonctionnement habituel des concerts reprendra à la cathédrale, tant pour le Festival (retour au dimanche après-midi) que les Soirées Estivales, et pour le concours qui comportera les épreuves d'interprétation et d'improvisation.

Une question est posée pour le centenaire de Max REGER en 2016 : sera-t-il prévu de marquer ce centenaire ? Oui.

Le programme d'activité 2015 est adopté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2015

Le budget prévisionnel s'établit à 101.350 €, semblable aux années sans concours. Il se répartit entre les dépenses liées au salaire des artistes, leur déplacement, le salaire du personnel (1 secrétaire), la tenue de la comptabilité par le cabinet comptable, et les frais

SECRETARIAT : 22, CLOÎTRE NOTRE-DAME – 28000 CHARTRES
Siège social : Office de Tourisme - Place de la Cathédrale - 28000 Chartres
Tél (33) (0)2 37 36 67 48
e.mail orgues.chartres@yahoo.fr
site : <http://orgues.chartres.free.fr/>

ASSOCIATION DES GRANDES ORGUES DE CHARTRES

Association régie par la loi du 1.07.1901 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 13.10.1977

CONCOURS INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

FESTIVAL INTERNATIONAL
D'ORGUE
DE CHARTRES

de préparation du concours 2016.

Une question est posée : est-il prévu une restauration du grand orgue, ou seulement une restauration "sur le plan architectural" de la Kté ?

2016 verra le re-démarrage de l'instrument, avec un dépoussiérage préalable ; au-delà, plusieurs démarches sont lancées pour une reconstruction de l'orgue : démarche par l'AGOC, par l'évêque. Il n'y a pas de réponse encore, le contexte économique actuel ne facilitant pas notre demande.

Le montant prévisible de cette opération serait d'environ 1 à 1,5 millions d'euros.

Pour que cela puisse aboutir, il faudrait plusieurs financeurs, dont l'association, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Mairie. Et voir l'évolution de ces collectivités, en pleine mutation, pour "déclencher" au meilleur moment.

Le budget prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Plusieurs membres "historiques" de l'association (J. Charpentier, B. Dufourcq) font encore partie du Conseil d'Administration.

Différentes institutions également (DRAC, Ville) : cela leur permet un regard direct sur nos activités, ce qui pérennise nos relations, et les assure du sérieux de nos activités.

**Le renouvellement en l'état du CA est donc soumis au vote :
il est accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 15h35.

ASSOCIATION DES GRANDES
ORGUES DE CHARTRES
22, Cloître Notre-Dame
28000 CHARTRES
Tél. 02 37 36 67 48